



COMPTE RENDU MULTI LATÉRALE DISP LILLE DU 05 AVRIL 2024

Le 05 avril 2024 vos représentants **FO JUSTICE** étaient reçus par la directrice de la DISP de Lille. Plusieurs points ont pu être fait avec les représentants des différents départements de la DISP

I-POINT IMMOBILIER :

Département du Pas-de-Calais - 62,

Milieu ouvert de Saint-Omer

D'une part, des travaux débuteront prochainement sur l'antenne provisoire afin de pouvoir améliorer les conditions de travail des agents. D'autre part, les travaux de la nouvelle antenne, située sur le domaine du CP LONGUENESSE, débuteront quant à eux en 2025.

Vos représentants **FO JUSTICE** ont aussi interrogé la DI concernant la marche forcée imposée par la direction départementale du Pas-de-Calais de faire venir les agents du MF sur ce nouveau MO.

La DI nous a déclaré qu'il lui semblait nécessaire de projeter l'ensemble des deux équipes sur les nouveaux locaux pour obtenir une construction digne de ce nom. Elle n'a pas exclu pour autant, l'idée d'un dialogue social local qui permettrait une organisation qui satisferait les agents, ayant conscience des difficultés à venir. C'est pourquoi deux bureaux seront toujours réservés pour le SPIP dans l'établissement.



Milieu ouvert de Boulogne-sur-Mer

Des locaux avaient été repérés du côté de la gare, mais ils n'ont pas été retenus car inadaptés en termes de taille. La DISP nous a indiqué que cette antenne devenait prioritaire sur le département.

Vos représentants **FO JUSTICE** n'ont eu de cesse, concernant cette antenne, de tenter d'obtenir des places de parking, pour faciliter le stationnement des véhicules de service.

La mairie de BOULOGNE SUR MER n'a porté aucun intérêt à nos sollicitations, n'ayant eu aucun retour à nos nombreuses sollicitations (courrier, mails, appels téléphoniques).

Cependant, notre OS étant force de proposition, une solution a été trouvée avec l'hôtel IBIS, situé en face de cette antenne, pour l'obtention de 4 places de parking. La contractualisation devrait se faire dans les prochaines semaines.



Milieu ouvert de Béthune,

Des locaux avaient été trouvés, mais pas retenus faute de budget. Une grande partie de ce budget sera donc alloué à d'autres ALIP, dont le relogement est prioritaire.

Vos représentants **FO JUSTICE** ont également souligné les difficultés pour trouver des locaux de ce type dans le centre-ville, en indiquant que l'immobilier était aussi une question d'opportunité et que de tels locaux ne se représenteront peut-être pas avant un moment.

Milieu ouvert d'Arras,

Des prospections seraient en cours afin de rechercher de nouveaux locaux.



Département du Nord - 59,

ALIP Lille,

Les travaux concernant les nouveaux locaux sont en cours. Le relogement de cette antenne devrait se faire au 1^{er} trimestre 2025.

Siège du SPIP,

Des locaux sont déjà envisagés pour un relogement en fin d'année 2024.

ALIP de Dunkerque,

Le terrain à côté de la maison d'arrêt devrait être acheté pour y construire un QSL et un SPIP.

ALIP de Cambrai,

Un projet de relogement est en cours dans les locaux des voies navigables de France. Cependant rien n'a été acté à ce jour.

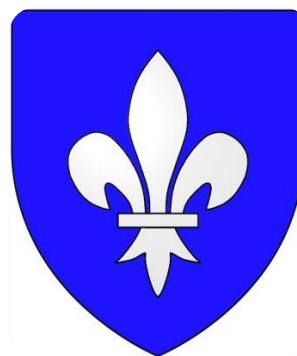
Département de l'Aisne - 02,

Siège du SPIP et ALIP de Laon,

Des travaux sont en cours. Le déménagement devrait intervenir courant septembre 2025.

ALIP de Soissons,

Un projet de relogement est en attente de validation. En attendant des travaux de confortement ont été réalisés.



Département de la Somme - 80,

ALIP de Creil,

Un projet de relogement est en cours pour le centre-ville (un projet de financement serait en cours).

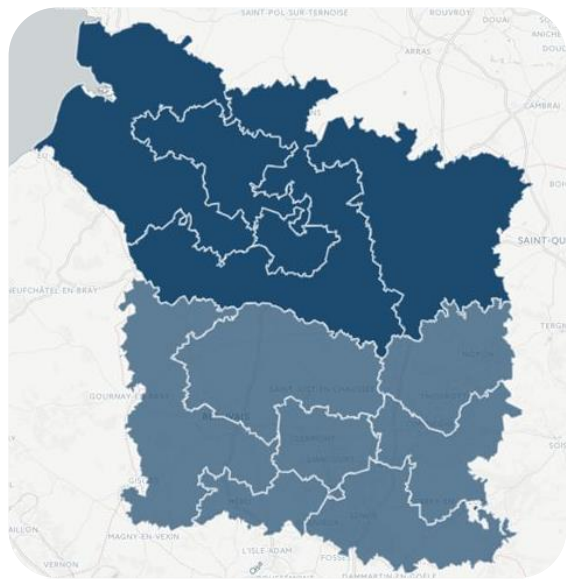
Département de l'Oise - 60,

ALIP de Péronne,

Une étude de faisabilité pour trouver de nouveaux locaux serait en cours.

SPIP d'Abbeville,

Une recherche de locaux serait en cours compte tenu de l'urgence sanitaire (locaux inadaptés d'un point de vue hygiène et sécurité).



II-Point RH

(Ne prend pas en compte les arrêts de travail et temps partiels)

La DI nous indique que :

- **concernant les CPIP** les effectifs seraient en équilibre avec l'embauche d'agents non titulaires. (ANT)
- **concernant les PA** les effectifs seraient également à l'équilibre
- **concernant les DPIP** 10 postes environ seraient non pourvus

Sur la DI, il y aurait 37 demandes de mutations, dont 22 en intra DISP.

Concernant le **Pôle de Centralisation de Surveillance**, un rattachement à la DISP devrait se mettre en place (en lieu et place du CP de Sequedin). L'équipe serait passée à 14 agents pour notamment, travailler à 2 la nuit.

Sur la situation des **Agents de Surveillance Électronique**, la DI nous a indiqué ne pas pouvoir anticiper les départs en retraite, mais veille à ce que les postes soient pourvus afin de ne pas mettre les SPIP en difficulté.

Concernant **les réservistes**, la DISP nous a indiqué attendre la confirmation de pouvoir élargir les propositions de postes de réservistes à d'autres corps, notamment aux CPIP. De plus, leurs missions seraient elles aussi élargies.

S'agissant des **agents non titulaires (ANT)**, la DISP nous a expliqué avoir reçu des consignes pour faciliter leur « cdisation ». Ainsi la durée de 6 ans sur un emploi de même catégorie hiérarchique pour un passage en CDI n'est pas appliquée.

Cette pratique pallierait au manque de recrutement en nombre suffisant de CPIP par la Fonction Publique. À noter que le poste ainsi « cdisé » ne sera donc plus proposable aux titulaires.

La DI nous a déclaré qu'elle n'envisageait pas de titulariser tous les ANT, car cela pourrait être lourd de conséquences. Cependant **FO JUSTICE** s'interroge sur le nombre conséquent d'ANT sur certains sites comme Beauvais, Laon ou Lille.

Pour rappel, FO JUSTICE est défavorable à la cdisation systématique des ANT. Charge à l'AP de fidéliser nos contractuels en ouvrant notamment plus de postes au concours externe sur titre. Ce procédé est inéquitable pour nos collègues titulaires, qui ont dû passer un concours et se voient très souvent affectés loin de leur domicile. De plus, FO JUSTICE dénonce une certaine privatisation de la Fonction Publique en élargissant ce fonctionnement.



III-POINT CHORUS DT

Nous avons alerté le Département Budget et Finances sur les différentes difficultés liées à CHORUS DT.

Nous avons notamment signalé la lenteur des remboursements et l'absence de formation des agents nouvellement arrivés sur les différentes antennes.

*Il nous a été indiqué que le DBF a formé **des ASSISTANTS** pour accompagner les agents sur le logiciel. La plupart d'entre eux occupe le poste d'économiste au siège du département. Il nous a également été précisé que ce sont **les ASSISTANTS** qui doivent animer, sur l'échelle départementale, la formation des agents sur les différentes antennes, pour que la méconnaissance du fonctionnement de CHORUS DT ne soit plus un frein aux remboursements de frais.*

Sur les délais trop importants de remboursement, il nous a été déclaré qu'il y avait effectivement eu des retards en décembre, mais que depuis tout était revenu à la normale.

